

# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADELLES

Date de convocation : 11/10/2024  
Nombre de membres  
du Conseil :13  
en exercice :13  
ayant pris part à la délibération : 11

*Séance du 17 Octobre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, et le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

**Présents** : Patrick ANGLADE, Stéphanie FERET BOULANGER, Olivier LACAZE, Aglaé MACHELART, Jean-François ASSENS, Christine REPETTI

**Représentée** : Bernard RIEU, Raphael ROLLAND, Annie WICKE

**Excusés** : Guillaume FORESTIER, Aurélie ROBERT

**Présentes invitées** : Angélique BRUCKNER

**Secrétaire de Séance** : Patrick ANGLADE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Alain ROBERT, déclare la séance ouverte.

La séance a été ouverte à 19h20 et levée à 22h00.

**N° 2024-108**

**Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 13 Septembre 2024.**

VOTE : UNANIMITE

**2024-109**

**Objet : DETR Place de la Halle (plan de financement adapté)**

PHASE 1 : ETUDE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Etude topographique	800,00	Village Remarquable	200 000,00	31,35%
Maitrise d'œuvre	140775,00	DETR 2024	300 000,00	47,02%
Travaux préparatoires	111484,00	Autofinancement	138 020,70	21,63%
Travaux d'adaptation et d'enfouissement des réseaux et éclairage	164500,00			
Maçonnerie/Pieds de façade	33250,00			

Eclairage, mise en lumière	75000,00			
Architecture pile pierres granit	78 000,00			
Bureau de contrôle avec mission SPS (estimation)	15000,00			
Imprévus sur les travaux 5%	19211,70			
<b>TOTAL</b>	<b>638 020,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>638 020,70</b>	<b>100,00%</b>

PHASE 2 : AMENAGEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Traitement paysager, végétalisation	25 689,00	DETR 2025	200 000,00	14,02%
Travaux d'architecture : reconstruction de la Halle	274 341,00	Fonds Vert Renaturation des villes	20 000,00	1,40%
Travaux d'infrastructure et de revêtement de sol	1 044 796,00	Pacte 43 - Région	500 000,00	35,04%
Mobilier urbain	14 050,00	LEADER 1.1 : opérations de création, rénovation et aménagement paysager d'espace public	30 000,00	2,10%
Imprévus sur les travaux 5%	67 943,80	Autofinancement	676 819,80	47,44%
<b>TOTAL</b>	<b>1 426 819,80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 426 819,80</b>	<b>100,00%</b>

**TOTAL** 2 064 841

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel à jour ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les financements pour la phase 1 du projet auprès de l'Etat concernant la DETR 2024 selon le plan de financement approuvé ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les financements pour la phase 2 du projet auprès de l'Etat concernant la DETR 2025 et le Fonds Vert Renaturation des villes et villages, auprès de la Région au titre du PACTE43 et auprès du GAL du Velay concernant le LEADER ;

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-110**

**Objet : Fonds de concours 2024 : subvention Piscine**

Le conseil municipal,

**DECIDE** de solliciter un fond de concours identique aux années précédentes et d'accepter le versement du fonds de concours de l'année 2024 pour un montant de 10 000 euros et de faire le nécessaire auprès de la Communauté de Communes du Pays Cayres Pradelles pour l'obtention de ce versement.

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-111**

**Objet : Modification des statuts communauté de communes (SDIS)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de valider les modifications des statuts de la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles, conformément à la délibération du conseil communautaire du 19 Septembre 2024.

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-112**

**Objet : Classement des voiries communales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'intégration des voiries suivantes :

- Voie communales de la Chabassole dite grande allée (900 m)
- Voie communales dite vieille route entre le cimetière et la route de la gare (550 m)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre en compte ces modifications à intégrer dans le nouveau tableau de classement actualisé de la voirie communale.

Linéaire 2024 après intégration des 1450 m de voiries supplémentaires :

Informations générales	Informations générales	Dotation de solidarité rurale - Fraction péréquation
Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Longueur de voirie en mètres
43154	PRADELLES	32 712

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-113**

**Objet : Validation d'ouverture d'une ligne de crédit ou crédit à cours terme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou crédit à court terme, d'un montant maximum de 300 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus, affectée aux travaux de la ruine de la Soulège.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires afin de trouver la meilleure offre

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou cours terme dédiée à la réhabilitation de la ruine de la Soulège à Pradelles

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-114**

**Objet : Finalisation de l'acquisition de la Maison Soulier, Rue des Pénitents**

**CONSIDERANT** l'urgence de signer cette vente au profit de la commune, sur sollicitation du service des domaines, il y a lieu de valider définitivement cette opération.

**CONSIDERANT** la possibilité de passer par une vente administrative sur ce dossier sans avoir recours au notaire (plutôt récalcitrant sur une vente à l'euro).

**CONSIDERANT** l'attente des finances publiques pour clore ce dossier dont ils assument les impôts fonciers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le maire à solliciter un accompagnement pour cette vente par acte administratif
- **VALIDE** le coût de cet accompagnement à imputer au budget principal

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-115**

**Objet : Production photovoltaïque en zone agricole communale (choix du développeur)**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix de l'entreprise Cévennes Energies
- **DONNE** pouvoir au Maire afin de signer une promesse de bail avec celle-ci aux meilleures conditions
- **DONNE** pouvoir au Maire afin de définir le type d'installation (au vu des réglementations) la mieux adaptée au site et à l'agriculture
- **VALIDE** une potentielle participation à retravailler pour l'entrée au capital de la société à créer (délibération ultérieure sur le % de 0 à 20%)

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-116**

**Objet : Approbation de l'assiette des coupes 2025 pour les forêts relevant du régime forestier.**

**1- Assiette des coupes**

- **D'ACCEPTER** l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

- **DE DEMANDER** à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire <i>Préciser :</i> AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	<i>Motif de la modification (Mention obligatoire)</i>
Chabassole/Chanteperdrix	AI 0082 AK 005 AK 009 AK 0013	<b>Gestion ONF</b>	<b>AJOUT</b>	<b>Anticipation liée au projet éolien</b>

## 2- Destination des coupes et mode de vente

- **D'ACCEPTER** l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.
- **DE DEMANDER** à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination <i>préciser :</i> - Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence - Vente de gré à gré simple - Délivrance	<i>Mode de commercialisation préciser :</i> - Sur pied (en bloc ou unité de produit) - Façonné
Pradelles 43	AI 0082 AK 0005 AK 0009 AK 0013	<b>Voir ONF</b>	<b>Vente gérée par l'ONF selon procédure habituelle</b>	<b>Sur pied</b>

M. Le Maire (rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

## 3- Points spécifiques relatifs à la délivrance

En complément des parcelles délivrées citées aux points 1 et 2 de la présente délibération, il est précisé que pour les parcelles inscrites au tableau ci-dessous, une partie des produits correspondants à des bois de qualités « chauffage » sera délivrée en parallèle de la partie principale vendue.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Volume estimatif à délivrer
----------	----------------	---------------	-----------------------------

Pour les coupes délivrées (art. L 145-1 à 145-3 du code forestier), M. Le Maire rappelle que :

- par délibération, le conseil municipal de la commune de Pradelles devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de l'affouage (règlement d'affouage dont mode de partage, désignation des bénéficiaires solvables, montant des taxes d'affouages ...).

- les bois délivrés ne peuvent être utilisés que pour les besoins ruraux et domestiques des bénéficiaires qui ne peuvent en aucun cas les revendre.

**VOTE : UNANIMITE**

2024-117

Objet : Validation de la proposition ONF pour l'affouage (récupération de bois)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter au partage en nature les rémanents d'exploitation entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques.
- **DECIDE** que l'exploitation et le partage de ces rémanents seront réalisés par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal à savoir : Monsieur Christian LYOTARD, Patrick ANGLADE, Jean-François ASSENS soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L. 138.12 du Code Forestier ;
- **DE FIXER** le délai d'exploitation de ces rémanents du 01/10/2024 au 31/12/2024

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

Conditions d'exploitation :

- ne pas circuler hors des cloisonnements d'exploitation
- interdiction de couper des arbres sur pied (sec ou vert)
- interdiction de faire des ornières
- obligation de porter les EPI (équipements de protection individuelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE** l'approbation de l'assiette de coupe 2025

**VOTE : UNANIMITE**

2024-118

Objet : Priorisation RHI (programme accompagné)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes financiers de la convention et inscrira, lors du vote du prochain communal, les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer, au nom de la commune, ladite convention.

**VOTE : UNANIMITE**

2024-119

Objet : Approbation d'un portage de travaux (ancien casino)

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter une ingénierie béton et une entreprise de maçonnerie pour agir dans l'urgence
- **AUTORISE** Mr le Maire à agir sur la façade ouest si besoin au vu de sa dangerosité (sécurisation impérative ou démolition partielle)
- **VALIDE** l'inscription de la dépense au budget principal et charge Mr le Maire de faire la recherche de potentielles subventions.

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-120**

**Objet : Avis à traduire pour l'enquête publique en cours (éolien)**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un nouvel avis favorable et (avec ou sans) réserve sur le projet soumis à enquête publique
- **VALIDE** le texte proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de présenter cette délibération à la commission d'enquête dédiée à ce projet d'implantation de quatre mâts éolien tel que défini dans la demande d'autorisation environnementale.

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-121**

**Objet : Déplacement des panneaux d'entrées et sorties de bourg à Pradelles**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le déplacement des entrées et sorties de village de Pradelles.
- **CHARGE** la mairie d'informer les responsables de la DIR et du Département de cette nouvelle organisation

**VOTE : UNANIMITE**

**2024-122**

**Objet : Accompagnement de fin d'année des agents**

Ainsi, il EST proposé d'offrir à chaque agent encore présent dans l'effectif de la commune une prime de 11 € par mois en chèques cadeaux qui seront remis en décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire

**VOTE : UNANIMITE**

L'intégralité des délibérations peut être consultée à la Mairie aux heures d'ouverture au public.

Vu pour être affichée le 20 Aout 2024 conformément aux prescriptions des articles L2121.25 de Code General des Collectivités Territoriales et R121.9 des communes

Alain ROBERT/ Maire

